



15ème législature

Question N° : 39842	De Mme Sandra Boëlle (Les Républicains - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > laïcité	Tête d'analyse > Formation des personnels à la laïcité	Analyse > Formation des personnels à la laïcité.
Question publiée au JO le : 29/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le rapport portant sur la formation des personnels de l'éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République. Ce dernier souligne la nécessité d'appuyer la réalisation d'un plan quadriennal de formation de tous les lycées, collèges et écoles sur l'action d'un référent « laïcité et valeurs de la République (LVR) » dans chacune de ces structures et de mettre en place des espaces régulés d'échange de pratiques entre chefs d'établissement. L'auteur du rapport, Jean-Pierre Obin, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, souligne et met l'accent sur les difficultés que rencontrent les enseignants. Son constat se veut sévère et, à certains égards, catastrophique. Selon lui, « chaque jour, de nouveaux travaux montrent que la situation s'aggrave dans l'école ». « La laïcité a perdu une bataille vis-à-vis de la jeunesse musulmane, qui est de plus en plus et très largement pénétrée par l'idéologie islamiste ». Cette « pénétration de l'islamisme » induit de fait une « autocensure » chez les enseignants. En effet, 37 % d'entre eux déclaraient en 2016 s'être déjà autocensurés. Le chiffre monte à 50 % pour les plus jeunes professeurs. Cette proportion n'a cessé de monter à la suite de l'assassinat de Samuel Paty. Ce constat est très alarmant et prouve que les enseignants ont peur des possibles incidents qui pourraient se produire. L'une des pistes serait de renforcer et développer le traitement des signalements réalisés par les professeurs. Or, selon l'auteur du rapport, « bon nombre d'enseignants renonceraient à signaler les « entorses à la laïcité » en raison de « l'omerta instituée par la hiérarchie ». Même si les enseignants sont prêts à se battre contre ce fléau, il ne faut pas les abandonner et les soutenir. Le plan de formation est une piste intéressante, mais pas suffisante. Les enseignants ont besoin d'être soutenus et compris, et seules les actions concrètes viendront conforter leur lutte de chaque instant contre l'islamisation des jeunes. En conséquence, Mme la députée demande à M. le ministre de bien vouloir l'informer du nombre de signalements actuels portant atteinte à la laïcité qui a été déposé sur la plateforme dédiée sur le site du ministère de l'éducation nationale et quelles sont les mesures qui seront engagées, après les signalements pour éradiquer cette islamisation galopante des écoles, collèges et lycées. Elle le prie également de bien vouloir lui indiquer l'évolution par semestre des signalements depuis la création de la plateforme en 2018.